

**Envoi par courrier et par courriel**

Québec, le 17 février 2017

Madame Mariève Jean  
Conseillère en développement durable  
Direction des politiques économique et fiscale  
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
5700, 4<sup>e</sup> avenue Ouest, bureau C-320  
Québec (Québec) G1H 6R1

**Objet :** Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine Akasaba Ouest à Val-d'Or  
(demande d'information de la commission du 17 février – DQ4)

Madame

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires à cette fin.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses **d'ici le 21 février prochain** compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Renée Poliquin  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j. (1)

**1. Adoption du plan de restauration**

Un représentant du MERN a expliqué que le plan de restauration du projet Akasaba Ouest n'avait pas encore été approuvé. Il a mentionné que le MERN avait encore une série de questions à poser à la minière et qu'avant d'être approuvé, le plan devait recevoir un avis favorable du MDDELCC (M. Robert Lacroix, DT3, p. 72 et 73).

- a. Les échanges de questions/réponses entre les ministères et la minière de même que les avis émis par le MDDELCC sont-ils rendus publics ?  
Quand et comment ?**
- b. Dans la procédure d'approbation du plan de restauration, la population est-elle consultée? Quand et comment peut-elle intervenir ?**
- c. Une fois le plan approuvé, quand et comment est-il rendu public ?**
- d. Dans le cas du projet Akasaba, dont le début des travaux de construction est prévu pour 2017, quel est l'échéancier d'adoption du plan de restauration ? Et est-il possible que le plan approuvé puisse être consulté dans le cadre des audiences du BAPE ? Expliquer pourquoi.**

**2. Projet de restauration du site Manitou**

Le promoteur a transmis à la commission une série de 12 images résumant les grandes lignes du projet Manitou Goldex résultant d'une entente de partenariat entre votre ministère et la minière Agnico Eagle (le document déposé DA15.3).

- Veuillez fournir le rapport initial présentant le plan de réalisation du projet ainsi que les principaux rapports d'étape faisant état de l'avancement des travaux.**